



SOUMISSIONS

Construction d'un Mur de Soutènement en Béton, au
Square Bellerive

Des soumissions cachetées, portant la suscription : "Soumission pour la construction d'un mur de soutènement en béton, au square Bellerive," adressées au greffier de la cité et déposées au bureau de ce dernier, à l'hôtel de ville, seront reçues jusqu'à MIDI, MERCREDI, LE 4 NOVEMBRE, 1908, pour la construction d'un mur de soutènement en béton, au square Bellerive.

Les plans et devis pour ces travaux pourront être examinés au bureau de M. L. R. Montbriant, architecte, 230 rue St André, ou au bureau du secrétaire de la Commission des Parcs et Traverses, à l'hôtel de ville.

Un certificat de dépôt, entre les mains du trésorier de la cité, de la somme de \$900, devra accompagner chaque soumission.

Les soumissions seront décachetées en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission des Parcs et Traverses qui suivra leur réception.

La Commission des Parcs et Traverses ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L. O. DAVID,
Greffier de la cité.

Bureau du greffier de la cité,
Hôtel de ville,
Montréal, 24 octobre 1908



TENDERS

For the CONSTRUCTION
of a CONCRETE RETAIN-
ING WALL at BELLERIVE
SQUARE.

SEALED TENDERS, endorsed 'Tender for the Construction of a Concrete Retaining Wall at Bellerive Square,' addressed to the City Clerk, and deposited in the Office of the said City Clerk, City Hall, will be received until 12 O'CLOCK NOON, on WEDNESDAY, the 4th November, 1908, for the construction of a Concrete Retaining Wall at Bellerive Square.

Plans and specifications for the proposed work may be seen at the office of Mr. L. R. Montbriant, Architect, No. 230 St. Andre street, or at the office of the Secretary of the Parks and Ferries Committee, City Hall.

A certificate of deposit with the City Treasurer for the sum of \$900, must accompany each tender.

Said tenders will be opened in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Parks and Ferries Committee following the reception thereof.

The Parks and Ferries Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender.

L. O. DAVID,

City Clerk's Office.

City Clerk.

City Hall,

Montreal, 24th October, 1908.